

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-161

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 11 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit le onze du mois de décembre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Louin, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

21 présents + 2 pouvoirs (22 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN, Viviane CHABAUTY, Jacques METREAU
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT (*arrivé en cours de séance*), Jean-Michel PROUST
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER (*arrivé en cours de séance*)
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

Membre suppléant présent (sans voix délibérative) :

Commune de Maisontiers : Alain GILLES

2 pouvoirs :

- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Claude SERVANT
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusé (e) s : Jean-Pierre CESBRON, Ludovic BARREAU

Jeanne BARIGAULT a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : mercredi 5 décembre 2018 ayant pour ordre du jour :

ASSAINISSEMENT AVENANT RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE REPEROUX

- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- Vu le marché relatif réseau d'assainissement collectif à Repéroux avec l'entreprise THIOLLET

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ Valider l'avenant suivant :
 - Augmentation du marché de 44 147,10 € HT, représentant une augmentation de 9,68% pour un montant final du marché de 499 865,10 € HT
- ✓ Autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Préfecture

079-200041416-20181211-D2018161-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-12-2018

Publication le : 21-12-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48